



Profession de foi du Candidat

La profession de foi est un document officiel et écrit dans lequel le candidat à une élection présente son programme, ses convictions et ses projets.

Je m'appelle Karim Cherif, je suis entraîneur et responsable pédagogique au sein de l'association Canaille Skateboard Club depuis 2019.

Avant cela j'étais skateur professionnel, puis à la suite de ce parcours j'ai travaillé dans l'animation pendant 30 ans dans les quartiers de Marseille en tant que directeur secteur jeunesse, dans les centres sociaux.

J'ai acquis une expérience de terrain au contact des jeunes de banlieue dit « difficiles ».

J'aimerais retrouver la cohésion d'équipe que j'avais à l'époque où je travaillais dans ces centres sociaux, à savoir des rendez-vous mensuels avec des experts de notre secteur, ce qui nous permettait de proposer un échange de pratiques et d'expérience, un espace où nous pourrions retrouver la parole, exprimer toutes les problématiques auxquelles nous sommes confrontés en tant que encadrants afin de trouver des solutions communes.

Aujourd'hui un entraîneur doit faire face à des challenges en temps réel avec des objectifs à court et long terme.

Comme par exemple, le management de nos équipes d'encadrant, de nos élèves et de leurs parents, sans compter les questions administratives et législative auxquels nous sommes soumis et auxquelles nous devons nous adapter en permanence.

Pour conclure, je pense aussi à la formation en continu, former un groupe consultatif d'experts dans le domaine de la recherche sportive afin de s'adapter aux avancées techniques de nos sports.

Enfin de faire en sorte que chaque entraîneur, éducateur puisse se sentir en lien direct avec ses pairs au sein de la fédération.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire, et j'en profite pour remercier tous les gens qui m'ont accompagné depuis que je suis coach de Skateboard ainsi que la Commission Nationale Skateboard et la Fédération Française de Roller et Skateboard.

Points à développer et structurer sur 4 ans : (Ces points seront amenés à évoluer à la suite de nos échanges)

1. Formation des encadrants
2. Assurer la sécurité des pratiquants
3. Promouvoir des pratiques pédagogiques adaptées
4. Développer l'environnement de pratique
5. Encourager la progression et la compétitivité
6. Structuration de l'environnement de travail
7. Conduite à tenir des clubs
8. Sécurité des athlètes (prévention des blessures, psychologique, physique...), et des entraîneurs
9. Structurer et développer la législation
10. Harmoniser les liens entre parents, entraîneurs, entraînés
11. Communication, règlementation, planning des compétitions

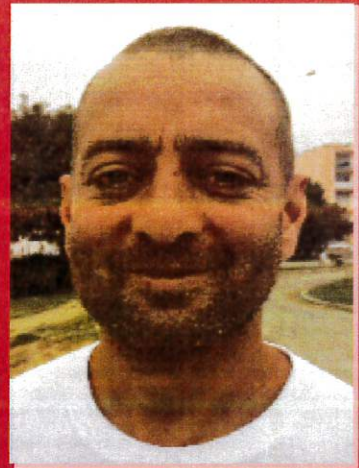
Date : 24/01/2025

Signature



LICENCE
N° 097749

Valable du 02/09/2024 au 31/08/2025



CHERIF - KARIM

M 09/09/1977

Catégorie Senior

Skateboard | Educateur sportif | 02034 CANAILLE SKATEBOARD CLUB

Assurance

En tant que licencié (e) à la FFRS, vous bénéficiez d'une assurance (contrat MAIF n°4385658M) responsabilité civile et de garanties individuelle accident (sauf refus lors de la prise de licence) de la pratique de votre ou vos disciplines. Si vous souhaitez être plus largement couvert, vous pouvez souscrire les options complémentaires. Vous trouverez toutes les informations relatives à l'assurance et aux garanties complémentaires dans votre espace licencié www.my.rolskanet.fr ou en appelant l'AIAC au n° vert : 0 800 886 486 ou par mail : assurance-ffrs@fiaic.fr

En cas d'accident, vous devez remplir le formulaire de déclaration d'accident en ligne depuis la rubrique assurance de votre espace licencié.



Fédération Française
Roller & Skateboard

www.ffroller-skateboard.com



6 bd. du Pdt Franklin Roosevelt - CS 11742 - 33080 BORDEAUX cedex
Tél. 05 56 33 65 65 - contact@ffroller-skateboard.com

PARTENAIRES OFFICIELS



Le droit d'accès ou de rectification des informations qui concernent le licencié peut s'effectuer auprès de la FFRS ou sur son espace licencié www.my.rolskanet.fr, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 06/01/1978.